



EMT et allocations chômage

Par **soleil**, le **24/07/2009** à **17:49**

Bonjour,

Mon mari perçoit une petite allocation chômage (ASS) et une pension d'invalidité. Sa conseillère de CAP emploi (organisme aidant les personnes handicapées) lui propose une EMT (évaluation en milieu de travail), un genre de stage non rémunéré et lui dit que son allocation ASSEDIC sera suspendue durant l'EMT...

Cela me paraît incroyable d'autant que l'on ne perçoit pas de rémunération en EMT (à moins que cela ait changé ?) ; J'en ai fait une (EMT) en 2004 et j'avais touché la totalité de mon allocation chômage.

En savez-vous plus sur le sujet ?

Merci beaucoup d'avance.

Par **Cornil**, le **26/07/2009** à **17:20**

Bonsoir "soleil"

Sur ce forum je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 48h...

Non, L'EMT, non rémunéré, ne suspend pas les allocations chômage à ma connaissance, manquerait plus que cela!

Cela dit rien n'oblige à accepter cette proposition.

Voir <http://www.ac-chomage.org/spip.php?article64>

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **soleil**, le **27/07/2009** à **11:10**

Merci Cornil.

Je continue à chercher si le fait que l'EMT soit prescrite par CAP Emploi (au lieu de l'ANPE) changerait quelque chose.

[citation]Cela dit rien n'oblige à accepter cette proposition[/citation]

Tout à fait !!!